



MAIRIE DE JOUY-SUR-MORIN

11 place du Bouloi 77320 Jouy-sur-Morin
Tél. : 01 64 04 07 07 – Fax : 01 64 20 32 94
mairie-de-jouy-sur-morin@wanadoo.fr

Marché public de prestations intellectuelles

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (*lot n° 1*)
&
Etude préalable au projet urbain d'extension et de
regroupement des deux écoles (*lot n° 2*)

Consultation des bureaux d'études

ACTE D'ENGAGEMENT

Date limite de remise des offres : Vendredi 14 février 2014 à 16 heures

SOMMAIRE

Article 1 – CONTRACTANT (mandataire)	4
Article 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT	5
2.1. Pièces particulières relatives au marché	5
2.2. Pièces générales	5
Article 3 – DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D’EXECUTION	5
Article 4 – PRIX – REGLEMENT DES COMPTES – VARIATION DANS LES PRIX	5
4.1. Prix	5
4.1.1. Montant du contrat.....	5
4.1.2. Répartition du montant du contrat par phases (hors taxes).....	6
4.1.3. Sous-traitance envisagée.....	6
4.1.4. Nantissement.....	7
4.1.5. Paiements.....	7
4.2. Règlement des comptes	8
4.2.1. Modalités du règlement par virement	8
4.2.2. Rythme du règlement.....	8
4.3. Variation dans les prix	8
4.3.1. Mois d’établissement des prix du contrat	8
4.3.2. Choix de l’index de référence.....	8
4.3.3. Modalités de révision des prix.....	8
4.3.4. Application de la taxe à la valeur ajoutée	9
Article 5 – RECEPTION – ACHEVEMENT DE LA MISSION	9
5.1. Réception des prestations	9
5.2. Pénalités.....	9
5.3. Achèvement de la mission	9
5.4. Propriété intellectuelle.....	9
5.5. Retenue de garantie	9
Article 6 – CLAUSES TECHNIQUES	9
Article 7 – RESILIATION DU CONTRAT	10
7.1. Résiliation avec mise en demeure.....	10
7.2. Résiliation sans mise en demeure	10
7.3. Redressement ou liquidation judiciaire	10
Article 8 – LITIGES	10
Article 9 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT	10
SIGNATURES	11
Annexe 1 – Formule à utiliser par les candidats pour compléter l’article 1	12
Annexe 2 – Acte spécial de sous-traitance	13

Maître d'ouvrage

Commune de JOUY-SUR-MORIN
11 place du Bouloi 77320 JOUY-SUR-MORIN

Objet du marché

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (lot n° 1)
&
Etude préalable au projet urbain d'extension et de regroupement des deux écoles (lot n° 2)
Consultation des bureaux d'études

Procédure

Marché de travaux passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Représentant du Maître d'ouvrage

Monsieur Luc NEIRYNCK
Maire

Personnes habilitées à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics

Monsieur Luc NEIRYNCK, Maire
Monsieur Roger MALVY, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme

Comptable assignataire

Madame le Trésorier de la Ferté-Gaucher
37 rue Victor Plessier 77320 LA FERTE-GAUCHER

Article 1 – CONTRACTANT (mandataire)

(nom, prénom et qualité du signataire)

(adresse professionnelle, téléphone, télécopie, e-mail)

agissant pour mon propre compte ¹

agissant pour le compte de la société ² _____

agissant en tant que mandataire :

du groupement solidaire ³

du groupement conjoint, pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du _____ ⁴

Après avoir pris connaissance des cahiers des charges des lots n° 1 et 2 et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

JE M'ENGAGE ou **J'ENGAGE le groupement solidaire dont je suis mandataire** ⁵, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Remplir obligatoirement l'imprimer DC4

⁵ Rayer la mention inutile

Article 2 – PIECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

2.1. Pièces particulières relatives au marché

- le présent Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes
- le Cahier des Charges de chacun des lots
- le règlement de consultation
- un devis descriptif et estimatif détaillé comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix. Ce devis aura une valeur contractuelle.

2.2. Pièces générales

- le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles approuvé par décret n° 78-1306 du 26 décembre 1978 et l'ensemble des textes qui l'ont modifiés.

Article 3 – DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le présent contrat d'engagement prendra effet à la date de notification au titulaire du marché.

Le délai global d'exécution est fixé à 18 mois maximum pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (lot n° 1) et à 6 mois maximum pour l'étude préalable au projet urbain d'extension et de regroupement des deux écoles (lot n° 2).

Article 4 – PRIX – REGLEMENT DES COMPTES – VARIATION DANS LES PRIX

4.1. Prix

Les prestations sont réglées par prix unitaires et forfaitaires.

Ces prix comprennent toutes les prestations et interventions nécessaires jusqu'à l'achèvement des études citées en objet.

Le prix du contrat est établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 défini à l'article 4.3.2. du présent contrat.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4.3.4.

4.1.1. Montant du contrat

Lot n° 1

Le montant du contrat pour le lot n° 1 est égal à :

- | | | |
|-----------------------|----------|---|
| ▪ Montant hors TVA | | € |
| ▪ TVA au taux de | % , soit | € |
| ▪ Montant TVA incluse | | € |

Arrêté en lettres à

Lot n° 2

Le montant du contrat pour le lot n° 2 est égal à :

- Montant hors TVA €
- TVA au taux de %, soit €
- Montant TVA incluse €

Arrêté en lettres à €

4.1.2. Répartition du montant du contrat du lot n° 1 par phases (hors taxes)

Phase 1	€
Phase 2	€
Phase 3	€
Phase 4	€
Phase 5	€

4.1.3. Sous-traitance envisagée

Lot n° 1

- Montant hors TVA €
- TVA au taux de %, soit €
- Montant TVA incluse €

Arrêté en lettres à €

Montant sous-traité pour la Phase n° 1

- Montant hors TVA €
- TVA au taux de %, soit €
- Montant TVA incluse €

Arrêté en lettres à €

Montant sous-traité pour la Phase n° 2

- Montant hors TVA €
- TVA au taux de %, soit €
- Montant TVA incluse €

Arrêté en lettres à €

Montant sous-traité pour la Phase n° 3

- Montant hors TVA €

- TVA au taux de [] %, soit [] €
- Montant TVA incluse [] €

Arrêté en lettres à [] €

Montant sous-traité pour la Phase n° 4

- Montant hors TVA [] €
- TVA au taux de [] %, soit [] €
- Montant TVA incluse [] €

Arrêté en lettres à [] €

Montant sous-traité pour la Phase n° 5

- Montant hors TVA [] €
- TVA au taux de [] %, soit [] €
- Montant TVA incluse [] €

Arrêté en lettres à [] €

Lot n° 2

- Montant hors TVA [] €
- TVA au taux de [] %, soit [] €
- Montant TVA incluse [] €

Arrêté en lettres à [] €

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

La notification du présent contrat est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

4.1.4. Nantissement

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de

- Montant TVA incluse [] €

Arrêté en lettres à [] €

4.1.5. Paiements

Les modalités du règlement des comptes du contrat sont spécifiées à l'article 4.2.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (*joindre un RIB ou RIP*) :

Compte ouvert à l'organisme bancaire :

[REDACTED]

à [REDACTED]

au nom de [REDACTED]

sous le numéro : [REDACTED] clé RIB : [REDACTED]

code banque : [REDACTED] code guichet : [REDACTED]

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4.2. Règlement des comptes

4.2.1. Modalités du règlement par virement

Le financement du marché est prévu au budget de la collectivité territoriale. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global est de 30 jours.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le taux des intérêts moratoires correspond au taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir augmenté de deux points.

Le point de départ du délai global de paiement du solde est la date d'acceptation du décompte par le maître d'œuvre.

4.2.2. Rythme du règlement

La rémunération se décomposera en cinq paiements établis à la fin de chaque phase de réalisation de l'étude pour le lot n° 1. Le lot n° 2 fera l'objet d'un règlement spécifique au terme de la mission.

4.3. Variation dans les prix

Les prix sont révisibles suivant les modalités fixées ci-dessous.

4.3.1. Mois d'établissement des prix du contrat

Les prix du présent contrat sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la date de remise des offres.

Ce mois est appelé « mois zéro » (m_0)

4.3.2. Choix de l'index de référence

L'index de référence **I** choisi en raison de sa structure pour la révision des prix des prestations faisant l'objet du contrat est l'index **ING** publié au B.O.A.M.P.

4.3.3. Modalités de révision des prix

Le coefficient de révision C_n applicable pour le calcul du règlement de chaque phase du lot n° 1 ou du règlement unique dans le cas du lot n° 2 est donné par la formule :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \times I_n / I_0$$

avec I_0 valeur de l'index du mois d'établissement des prix

I_n valeur de l'index du mois de réalisation des prestations

La valeur finale des références utilisées pour l'application de cette clause est appréciée au plus tard à la date de réalisation contractuelle des prestations ou à la date de réalisation réelle si celle-ci est antérieure.

Pour la mise en œuvre de cette formule, les calculs intermédiaires et finaux sont effectués avec au maximum quatre décimales.

Pour chacun de ces calculs, l'arrondi est traité de la façon suivante :

- si la cinquième décimale est comprise entre 0 et 4 (bornes incluses), la quatrième décimale est inchangée (arrondi par défaut),
- si la cinquième décimale est comprise entre 5 et 9 (bornes incluses), la quatrième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

4.3.4. Application de la taxe à la valeur ajoutée

Sauf dispositions contraires, tous les montants figurant dans le présent contrat sont exprimés hors TVA.

Les montants des règlements sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

Article 5 – RECEPTION – ACHEVEMENT DE LA MISSION

5.1. Réception des prestations

La réception des prestations sera conforme à l'articles 5 du Cahier des Charges du lot n° 1 et à l'article 7 du Cahier des Charges du lot n° 2.

5.2. Pénalités

Les pénalités sont celles prévues conformément à l'article 16 du C.C.A.G. applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

5.3. Achèvement de la mission

L'achèvement de la mission interviendra à la fin de la procédure d'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

5.4. Propriété intellectuelle

Les prestations intellectuelles appartiendront à la Maîtrise d'Ouvrage.

5.5. Retenue de garantie

Sans objet.

Article 6 – CLAUSES TECHNIQUES

Les documents remis et réunions seront conformes à l'article 5 du Cahier des Charges du lot n° 1 et à l'article 7 du Cahier des charges du lot n° 2.

Article 7 – RESILIATION DU CONTRAT

7.1. Résiliation avec mise en demeure

La personne publique peut résilier le contrat au tort du titulaire après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 30 jours lorsque le titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels.

7.2. Résiliation sans mise en demeure

La personne publique peut résilier le contrat au tort du titulaire sans mise en demeure préalable lorsque :

- le titulaire déclare ne pas pouvoir exécuter ses engagements sans qu'il soit fondé à invoquer le cas de force majeure,
- postérieurement à la conclusion du contrat, le titulaire a été exclu à toute participation aux marchés de la personne publique ou a fait l'objet d'une interdiction d'exercer toute profession industrielle ou commerciale.

7.3. Redressement ou liquidation judiciaire

En cas de redressement ou liquidation judiciaire, le contrat peut être résilié dans les conditions prévues par la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 modifiée.

Article 8 – LITIGES

En cas de litiges, seul le tribunal administratif est compétent.

Article 9 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber ¹
- ses torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas ¹
- ses torts exclusifs, que le groupement d'intérêt économique pour lequel j'interviens ne tombe pas ¹
- ses torts exclusifs que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas ¹

sous le coup de l'une des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Nouveau Code des Marchés Publics et ne pas faire l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

Liste des annexes

- Annexe 1 (1 page) : Formule à utiliser par le candidat pour compléter l'article 1
- Annexe 2 (2 pages) : Acte spécial de sous-traitance

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation est notifiée (au mandataire) dans un délai de cent vingt jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans la lettre de consultation.

Fait en un seul original,

A, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Le Contractant (cachet et signature)

Est acceptée la présente offre en ce qui concerne le marché « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme & Etude préalable au projet urbain d'extension et de regroupement des deux écoles », pour valoir acte d'engagement.

Fait à Jouy-sur-Morin, le

Le Maire,

Luc NEIRYNCK

Date d'effet du marché

Le marché est établi en un exemplaire original unique conservé par la personne publique.

La notification qui transforme le projet de marché en marché, consiste en la remise d'une copie certifiée conforme du marché au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé.

FORMULE A UTILISER PAR LES CANDIDATS POUR COMPLETER L'ARTICLE 1

Le contractant est :

- une entreprise individuelle utiliser la formule A
- une société (ou un groupement d'intérêt économique)..... utiliser la formule B
- un groupement d'entrepreneurs..... utiliser la formule C

Formule A

Monsieur (nom et prénom) _____
agissant en mon nom personnel,
domicilié à (adresse complète et numéro de téléphone) _____

immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : _____
n° d'identité d'entreprise (SIREN) : _____
n° d'établissement (NIC) : _____
n° de SIRET : _____
n° d'activité économique principale code N.A.F. (A.P.E.) : _____
n° d'identification au registre du commerce ou répertoire des métiers : _____

Formule B

Monsieur (nom et prénom) _____
agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet de la société) _____

groupe d'intérêt économique (forme juridique) _____
ayant son siège social à (adresse complète et numéro de téléphone) _____

immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : _____
n° d'identité d'entreprise (SIREN) : _____
n° d'établissement (NIC) : _____
n° de SIRET : _____
n° d'activité économique principale code N.A.F. (A.P.E.) : _____
n° d'identification au registre du commerce ou répertoire des métiers : _____

Formule C

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs, chaque entrepreneur de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle
- la formule B s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique)

☞ à reproduire en cas de besoin

Annexe 2 à l'acte d'engagement
ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE
Acceptation d'un sous-traitant / Agrément de ses conditions de paiement

Marché

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme & Etude préalable au projet de regroupement scolaire
LOT N°

Titulaire

Prestations sous-traitées

Nature

Montant prévisionnel
hors TVA des sommes à
payer directement :

Montant prévisionnel
TVA incluse des sommes
à payer directement :

Sous-traitant

Nom, raison ou
dénomination sociale

Entreprise individuelle ou
Forme juridique de la
société :

N° d'identité
d'établissement (SIRET)

N° d'inscription au
 répertoire des métiers
 registre du commerce

Adresse et téléphone :

Compte à créditer (joindre
un RIB ou RIP) ouvert à
l'organisme bancaire :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes

Date d'établissement des prix

Modalités de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Pièces à remettre systématiquement

- Une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail (6° de l'article 45 du Code des Marchés Publics).
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (1° de l'article 114 du Code des Marchés Publics).
- Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Pièces à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché

- Le titulaire rend à la personne publique l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. La personne responsable du marché mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
- L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

Attention : l'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Autres renseignements

Pouvoir adjudicateur : Commune de JOUY-SUR-MORIN représentée par Monsieur Luc NEIRYNCK, Maire de JOUY-SUR-MORIN

Personne habilitée à donner les renseignements : Monsieur le Maire de la commune de JOUY-SUR-MORIN

Ordonnateur : Monsieur le Maire de la commune de JOUY-SUR-MORIN

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Trésorier de la Ferté-Gaucher

Le titulaire

A

Le

Le mandataire du groupement

A

Le

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

A Jouy-sur-Morin, le

Pour la personne publique